

Toulouse, le 14 octobre 2024

Décision prise par le Vice-Président de Réseau31

n°DP383 - 2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu l'arrêté A20231211-n°75 du 21 décembre 2023 portant délégation de fonction à M Joseph Pellegrino ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1.5 de la délégation de compétences au Vice-Président ;

Considérant la demande formulée par Réseau31 le 10/01/2024 après d'ENEDIS pour la mise hors d'eau de l'alimentation électrique et l'augmentation de puissance du poste de refoulement Rivière (PRE00119) sur la commune de Plaisance du Touch (OP n° 31424-42);

Considérant la nouvelle proposition technique et financier d'ENEDIS n°RF26211MYD24GG02 estimée à un montant de 14 229.24€HT

Considérant l'avis favorable des services de Réseau31;

décide

Article 1 : d'approuver la nouvelle proposition technique et financière d'ENEDIS n°RF26211MYD24GG02 pour la mise hors d'eau de l'alimentation électrique et l'augmentation de puissance du poste de refoulement Rivière (PRE00119) sur la commune de Plaisance du Touch ;

Joseph PELLEGRINO
Vice-Président

Joseph PELLEGRINO
Vice-Président

